



Date : le 03 mars 2020

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2020 A 20H30

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

L'an deux mille vingt  
et le Mardi 03 Mars à vingt heures trente  
le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE,

**Présents(e)s** : SEUBE Maria, LADET Christian, BIANCO Josiane, COTONNEC Roselyne, MALKOWSKI  
Robert BELANGERE Ulric, LEMAIRE Sophie, LAMARQUE François, CANNAUD Dominique, DUCHER  
Catherine, CARMINATI Martial.

**Absent (e-s-es) excusé (e-s-es)** : COMOLE Denise donne procuration à MALKOWSKI Robert.

**Absent(e)s excusé(e)s** : LARGUIER Béatrice, SOULIER Jean-Christophe, LAPICQUE Sylvie.

Est élu secrétaire de séance : BELANGERE Ulric

\*\*\*\*\*

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020.**

Le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2020 sont adoptés à  
l'unanimité.

### **2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE MONSIEUR THIERRY TOESCA, RECEVEUR**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du  
comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui  
s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui  
des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé  
par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de  
l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes  
figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement  
ordonnés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer  
dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y  
compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections  
budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **3) DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LADET Christian, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame SEUBE Maria, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 706 486.10 €

Recettes : 913 063.66 €

**Investissement :**

Dépenses : 507 890.85 €

Recettes : 510 578.65 €

**Résultat de l'exercice 2018 :**

Fonctionnement : 206 577.56 €

Investissement : 2 687.80 €

**Résultat de clôture 2018 :**

Fonctionnement : 704 816.75 €

Investissement : - 193 433.97 €

**Restes à réaliser en Investissement :**

Dépenses : 86 235.67 €

Recettes : 22 520 €

Total : -63 715.67 €

**Résultat après restes à réaliser :**

Fonctionnement : 704 816.75 €

Investissement : - 257 149.64 €

Total : 447 667.11 € = Excédent de fonctionnement 2019

Le Conseil Municipal constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La sincérité des restes à réaliser. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation obligatoire à la section d'investissement (article 1068) : 257 149.64 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 447 667.11 €

## **5) CONVENTION DE PARTENARIAT PONT DU GARD / COMMUNE DE GAUJAC**

Monsieur LADET Christian quitte la séance du conseil municipal à 21h15.

Madame le Maire expose la possibilité de renouveler la convention de partenariat « Communes gardoises partenaires » avec l'EPCC Pont du Gard.

Ce partenariat accorde pour la durée de la présente convention la gratuité d'accès au Site du Pont du Gard pour les personnes domiciliées à Gaujac.

L'accès gratuit au Site se fait sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de six mois, justifiant de leur domicile à l'année dans la commune partenaire.

L'accès concerne le site du Pont du Gard, les espaces muséographiques et le stationnement.

En contrepartie la commune s'engage à permettre l'insertion d'articles de promotion du Site dans le magazine communal deux fois minimum par an.

Les articles seront initiés par l'EPCC et remis à la collectivité.

La commune transmettra les justificatifs de ces publications à l'EPCC par mail ou par courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'engagements réciproques « Communes Gardoises partenaires » et autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPCC Pont du Gard, ci-jointe.

## **6) MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VN**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur; Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant, par ailleurs, le caractère provisoire de la suspension de la taxe sur les géants numériques annoncée par les présidents américain et français, à l'origine d'une menace de taxation additionnelle par les USA des vins mousseux et eaux-de-vie à hauteur de 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Président de la République Française de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à la catastrophe économique qui s'amplifie de jour en jour, en poursuivant l'initiative diplomatique ; de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

## 7) QUESTIONS DIVERSES

- **Elections municipales**

Pour le bon déroulement du bureau de vote, organisation des Elections du 15 mars prochain.

- **Voirie**

Le 02 avril prochain, une entrevue sur site, chemin du cabourlet, avec Mr PERRET, les élus et le cabinet Cereg, est organisée afin d'estimer le coût de réalisation d'un mur de soutènement.

Il est également demandé aux élus de faire le point des différents travaux à réaliser sur le village et notamment sur la remise en état des fossés.

- **Associations**

Dans le cadre des travaux d'utilité sociale gérés par l'Agglomération, il est à prévoir rapidement un rendez-vous avec l'association du patrimoine et l'association Passe Muraille pour évaluer les réparations de la chapelle Saint-Jean.

- **Services Techniques**

Le conseil est informé que le tracteur a été emmené chez le garagiste à la Capelle Masmolène pour devis de réparation, demandé les élus Mrs MALKOWSKI et CARMINATI.

- **Festivités**

Le conseil donne son accord concernant les démarches de la manifestation taurine, pour la fête de la Saint-Jean 2020.

La séance est levée à 22h00.

**Le Secrétaire**  
**Ulric BELANGÈRE**



**Le Maire**  
**Maria SEUBE**



MAIRIE DE GAUD  
30 (Gard)